

APM - Agence de Presse Médicale Service InfoAPM

Une coopération franco-italienne pour créer un observatoire de la chirurgie ambulatoire

(Par Sylvie LAPOSTOLLE)

PARIS, 1er juillet 2008 (APM) - La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a signé une convention de coopération avec une agence régionale italienne pour mettre en place un observatoire sur la chirurgie ambulatoire et mutualiser les expériences.

La perspective à terme de cette coopération franco-italienne, placée sous l'égide de l'International Association for Ambulatory Surgery (IAAS), est de mettre sur pied un observatoire européen.

Les signataires, la CNAMTS et l'Agence régionale socio-sanitaire de Vénétie, s'accordent sur le fait que la chirurgie ambulatoire est l'avenir majoritaire de la chirurgie et qu'elle constituera demain la norme en termes de prise en charge chirurgicale. Ils veulent donc bâtir des outils de suivi de développement de cette chirurgie.

"Le développement de la chirurgie ambulatoire est une réponse à des problématiques partagés par différents pays comme l'excédent hospitalier, le vieillissement de la population qui augmente la demande et l'apparition de nouvelles techniques qui modifient les pratiques", a expliqué mardi à l'APM Gilles Bontemps, directeur de l'Observatoire national de la CNAMTS sur la chirurgie ambulatoire, chargé de mission auprès de la direction sur les négociations.

"Aux Etats-Unis, entre 1981 et 2005, la proportion d'interventions réalisées en hospitalisation traditionnelle est passée de 80% à 18%. Cela a un impact majeur sur l'organisation. Il faut réfléchir pour savoir quelle structure il faut créer pour réaliser ces 82% de chirurgie ambulatoire", cite-t-il.

Un groupe de travail regroupant des représentants de la CNAMTS et de l'Agence de Vénétie, ainsi que du ministère de la santé italien, de l'Agence italienne pour les services de santé régionaux et de l'IAAS a été constitué.

La finalité du protocole établi pour deux ans est de suivre le développement de la chirurgie ambulatoire et des politiques incitatives au travers de la mise à disposition d'outils d'aide à la décision communs et partagés, malgré des systèmes de santé différents, indique le texte de la convention signé fin juin par Frédéric Van Roekeghem, directeur général de la CNAMTS, et Fernando Antonio Compostella, directeur général de l'Agence de Vénétie.

Le protocole va comparer les pratiques professionnelles, les coûts et les tarifications de chirurgie ambulatoire entre la France et l'Italie à partir d'une liste limitée mais significative d'interventions chirurgicales.

Il vise à échanger et mutualiser les différentes compétences et expériences acquises sur ce sujet. Le partenariat va en effet s'assurer de la faisabilité, de l'adaptabilité et de l'utilité de la méthodologie française de statistiques de suivi appliqué à la Vénétie, puis étendu aux autres régions italiennes, et tirer tous les enseignements possibles des évaluations italiennes en cours sur les performances attendues des organisations de type "centre autonome".

Un projet pilote sera constitué, servant de première étape pour l'observatoire européen sur la chirurgie ambulatoire, qui devrait se mettre en place en 2009 sur neuf pays (Belgique, Danemark, Hongrie, Portugal, Roumanie, Suède et Royaume-Uni, en plus de la France et de l'Italie). Le dossier a été déposé auprès de la Commission européenne et il est en cours d'examen.





DES CENTRES AUTONOMES

La CNAMTS dispose d'une expérience importante avec la méthodologie qu'elle a développée pour réaliser l'enquête nationale sur la chirurgie ambulatoire, menée de 2000 à 2003, qui a ensuite conduit à mettre en place un observatoire national en 2004, "observatoire qui va préfigurer l'observatoire européen", indique Gilles Bontemps.

Le travail français a permis de suivre l'évolution des pratiques professionnelles en fonction de l'apport des nouvelles techniques, de mesurer l'impact des différentes mesures réglementaires, financières et de contractualisation prises pour favoriser l'ambulatoire et également de fournir des outils d'aide à la décision aux régions (directeurs d'ARH, directeurs d'établissements) qui leur permettent de mesurer leurs pratiques, le potentiel de développement de la chirurgie ambulatoire et d'évaluer les parts de marché, rappelle-t-il.

"Nous allons donc regarder si ces outils -qui ont beaucoup intéressé les Italiens- sont transposables chez eux dans un système de santé qui est très régionalisé", poursuit-il.

L'analyse va être élargie. Elle va non seulement comparer les pratiques mais aussi les coûts et tarifs pour voir, par exemple, pourquoi une chirurgie de la cataracte est tarifée 1.500 euros en France contre 800 euros en Italie.

La partie française bénéficiera aussi de l'expérience italienne, acquise avec les centres autonomes, qui pourraient être les "hôpitaux du futur", pour voir s'ils sont transposables dans l'hexagone.

Il en existe encore très peu en France. Ces centres sont des structures plus légères qui ne font que de la chirurgie ambulatoire et qui ont des conventions avec des hôpitaux voisins si le patient a besoin d'une hospitalisation traditionnelle. Ils sont multidisciplinaires comme le Centre de chirurgie ambulatoire des Hauts d'Avignon ou monodisciplinaire comme le Centre ambulatoire d'ophtalmologie de l'hôpital Cochin à Paris (cf dépêche APM SLKB7005).

La Vénétie a fait le postulat que l'avenir de la qualité des pratiques chirurgicales passerait majoritairement par des organisations de type centres autonomes. Elle va réaliser un projet sur 50 hôpitaux appartenant aux 23 établissements de santé de la Vénétie.

sl/ld/APM polsan redaction@apmnews.com SLLG1003 01/07/2008 18:09 ACTU



